



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)



## Blanquer n'entend pas les revendications Besoin d'un-e AESH, Monsieur le Ministre ?

Depuis sa pseudo-concertation et à l'occasion de l'examen par le Sénat de sa loi sur l'école inclusive, le ministre Blanquer communique beaucoup sur une prétendue amélioration des conditions d'emploi des AESH à la rentrée 2019. Que des bobards !

Il prétend que les PIALs permettront de recruter à temps plein au moins 30% d'AESH à la rentrée 2019.

*L'amplitude horaire des élèves accompagné-es n'étant jamais de 35h, les PIALS n'engendreront pas des temps pleins tant que le travail invisible des AESH ne sera pas reconnu à sa hauteur, ainsi que le temps des trajets entre les établissements.*

Il prétend que les PIALs offriront aux AESH une meilleure rémunération ainsi que des perspectives de carrière.

*Il oublie de préciser qu'il maintient ces travailleur-ses dans une précarité à vie en leur refusant toute augmentation du salaire de base (SMIC) pour un travail nécessitant nombre de savoir-faire.*

*Les perspectives de carrières annoncées seraient-elles la maigre hausse de la grille indiciaire ainsi que la légère et insuffisante prise en compte des heures invisibles ?*

*Nous rappelons que seule la création d'un statut de fonctionnaire avec des Obligations Réglementaires de Service (ORS) à 24h et une grille salariale revalorisée leur donnera un salaire décent et une prise en compte réelle de leurs heures invisibles.*

Il prétend que les PIALs et contrats 3 ans seront une réelle amélioration des conditions d'emploi et de travail des AESH.

*À 1 ou 3 ans, les contrats AESH restent précaires et prompts à être rompus dans l'établissement d'exercice. Le mépris du professionnalisme des AESH persiste en perpétuant une forme de période d'essai pendant 6 années pour espérer un CDI soumis aux enveloppes budgétaires.*

*Les PIALS (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) quant à eux accentueront inégalités et pression hiérarchique et aggraveront d'autant les conditions de travail.*

Il prétend que les PIALs amélioreront les conditions d'accompagnement des élèves.

*Le besoin des élèves et des personnels ne sera aucunement pris en compte : seule comptera la gestion globale de l'accompagnement qui amènera à une rotation des accompagnant-es de chaque élève ainsi qu'à une multiplication du nombre d'élèves accompagné-es par un-e même AESH. Nous assistons à une inclusion au rabais qui se base sur une mutualisation des moyens excessive ne correspondant ni aux besoins des élèves ni à des conditions de travail décentes pour les AESH. N'oublions pas la pénibilité du travail pour ces personnels face à des situations difficiles et à des responsabilités conséquentes.*

---

CGT Éduc'action — case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex — [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) — 01 55 82 76 55

Collectif AESH National CGT Educ'Action — [aeshcgteducnational@gmail.com](mailto:aeshcgteducnational@gmail.com) — Twitter : [@AeshCgtNat](https://twitter.com/AeshCgtNat)

<https://www.facebook.com/CollectifAESHNationalCGTEducation>

Il prétend ainsi que les moyens d'AESH seront à la hauteur des besoins.

*Les personnels en contrats aidés ne seront pas systématiquement recrutés sur des contrats AESH, faute de supports budgétaires. Par ailleurs, la mise en place des PIALs vise à "maximiser" les AESH en poste par un accompagnement toujours plus mutualisé afin d'en réduire le recrutement.*

Il prétend que les AESH seront enfin formé-es.

*Les seules annonces concernant la formation sont un rappel des dispositions déjà existantes de 60h de formation initiale. Rien ne garantit qu'elle sera plus effective.*

*Le ministre a refusé la possibilité d'une formation spécifique prévue par un amendement au Sénat. Où sont donc les promesses de formation des AESH pour la garantie d'une meilleure inclusion des élèves ?*

Alors que les AESH se mobilisaient encore mercredi 15 mai dans toute la France, le ministre persiste dans une attitude méprisante en n'entendant toujours pas leurs revendications et en leur offrant, comme seule perspective d'avenir, le maintien de leur précarité.

Les AESH ont construit une profession dans des conditions improbables. Elles et ils ont les capacités requises pour faire face à un ministère hostile, visiblement inapte à percevoir leur savoir-faire, leur réelle utilité auprès des élèves et au sein de l'Éducation Nationale.

Malgré ses effets d'annonces, ce ministère semble tout aussi incompetent pour faire de l'école inclusive une véritable priorité.

Les AESH continueront donc à révéler les failles inadmissibles de l'école inclusive grâce à une mobilisation constante et une persévérance sans limite !

Montreuil, le 24 mai 2019